



Conditions générales wi-fi / Internet AGROLA dans les parkings souterrains

§ 1 Objet et champ d'application

Pour vous permettre d'accéder avec votre véhicule aux fonctionnalités nécessaires du véhicule et à l'application de recharge AGROLA en cas d'absence de connexion mobile, AGROLA SA propose en option un abonnement wi-fi dans le parking souterrain de votre immeuble.

Les présentes conditions générales (CG) d'AGROLA SA régissent l'utilisation du réseau wi-fi AGROLA par le client dans les parkings souterrains.

§ 2 Obligations du client

L'utilisation des services Internet se fait sous la propre responsabilité du client. Celui-ci est seul responsable de la sécurité de son terminal (avec lequel il utilise le réseau wi-fi). Le client est tenu d'utiliser le service ou la prestation d'AGROLA SA de manière appropriée et légale.

Le service Internet est exclusivement réservé aux clients inscrits. Les données d'accès sont personnelles et ne doivent pas être transmises à des tiers.

L'abonnement wi-fi sert principalement à la prise en charge des fonctionnalités du véhicule et à l'utilisation de l'application de recharge AGROLA. Toute utilisation dépassant ce cadre peut être limitée par AGROLA.

Il est expressément interdit au client d'utiliser ou de faire utiliser de manière abusive la possibilité d'accès à Internet ou d'utiliser le service ou la prestation pour commettre des actes illégaux ou répréhensibles. Cela comprend également l'utilisation de contenus ou de renvois à des contenus de tiers (liens / hyperliens) qui contreviennent à des dispositions légales ou à des ordonnances administratives – notamment en raison de contenus ou de représentations pornographiques, incitant à la violence ou racistes. Il en va de même en cas de violation des droits de protection de la prestation (en particulier des droits de marque et d'auteur), d'envoi de déclarations nuisant à la réputation, de courriers indésirables ou d'e-mails en masse (spams) et d'actes anticoncurrentiels. L'utilisation abusive du service ou de la prestation pour porter préjudice à d'autres internautes, ou l'utilisation de réseaux ou plateformes Peer-2-Peer ou similaires dans le but de proposer, télécharger, transmettre, etc. des contenus protégés par des droits d'auteur (p. ex. musique, vidéos, films, e-books, etc.) est interdite au client. Le client est également seul responsable des contenus qu'il publie sur Internet.

Dans les cas susmentionnés de violation de dispositions légales ou d'ordonnances administratives, le client libérera AGROLA SA de toutes les prétentions que des tiers pourraient faire valoir à l'encontre d'AGROLA SA sur la base de ces violations. Dans de tels cas, le client est, de manière illimitée, civilement responsable envers AGROLA SA. AGROLA SA est en droit de facturer au client tous les frais encourus en raison d'une utilisation non conforme ou inappropriée des équipements installés ou de l'objet du contrat.

Il incombe au client de veiller à ce que le terminal et le logiciel qu'il utilise soient exempts de virus et autres programmes nuisibles.

Si le client enfreint l'un des devoirs ou l'une des obligations susmentionnés, AGROLA SA est en droit de bloquer l'accès à Internet ou de prendre des mesures techniques immédiates si celles-ci sont nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du service. Le client peut être exclu avec effet immédiat de l'utilisation du service ou de la prestation.

§ 3 Protection des données

AGROLA SA se conforme aux règles applicables en matière de protection des données et de télécommunication. De plus amples informations sur la protection des données sont disponibles dans la [Déclaration de confidentialité](#) d'AGROLA SA.



§ 4 Responsabilité

Dans la mesure où la loi le permet, AGROLA SA exclut toute responsabilité pour elle-même, ses auxiliaires et les tiers mandatés. Elle n'est responsable que jusqu'à concurrence du montant du dommage dûment établi (mais jusqu'à max. CHF 50'000). Elle décline toute responsabilité en cas de force majeure, de dommages consécutifs et de manque à gagner.

AGROLA SA met seulement un accès à Internet à disposition via wi-fi. AGROLA SA ne peut garantir le bon fonctionnement permanent de l'accès à Internet ni que le service d'accès à Internet ou autres services Internet fonctionnent sans interruption ou sans perturbation, et décline toute responsabilité pour les dommages causés au matériel ou au logiciel du terminal du client ou pour d'autres dommages matériels et immatériels dus à l'utilisation de la connexion. Dans la mesure où la loi le permet, AGROLA SA n'est pas responsable de l'authenticité et de l'intégrité des données enregistrées ou transmises via son système ou Internet. De même, dans la mesure où la loi le permet, toute responsabilité est exclue en cas de divulgation accidentelle, détérioration, perte ou suppression de données envoyées/reçues ou enregistrées. AGROLA SA n'est pas non plus responsable des dommages dus à une utilisation abusive de la connexion (y compris virus) par des tiers.

§ 5 Recours à des tiers

AGROLA SA peut à tout moment faire appel à des tiers pour fournir ses prestations. Dans un tel cas, AGROLA AG reste responsable du respect des accords contractuels et des dispositions légales.

§ 6 Durée / résiliation

L'abonnement wi-fi peut être résilié par écrit par les deux parties moyennant un préavis d'un mois pour la fin d'un mois civil. La résiliation peut être effectuée par lettre ou par e-mail. En cas de résiliation de l'abonnement, l'accès au service wi-fi prend automatiquement fin. Les frais déjà payés ne sont pas remboursés au prorata, sauf si la résiliation est effectuée par AGROLA SA en l'absence de faute du client.

L'abonnement wi-fi est lié à l'existence du contrat « AGROLA en tant qu'exploitant de site et prestataire de service pour la solution de recharge pour la mobilité électrique » entre le client et AGROLA. Si ce contrat « AGROLA en tant qu'exploitant de site et prestataire de service pour la solution de recharge pour la mobilité électrique » est résilié ou s'il prend fin pour d'autres raisons, l'abonnement wi-fi prend fin automatiquement au même moment et sans autre avis.

§ 7 Modification des CG

AGROLA SA se réserve le droit de modifier à tout moment les CG. Le client sera informé de manière appropriée de la modification des CG.

§ 8 Clause de sauvegarde

Si certaines dispositions des présentes CG devaient s'avérer nulles ou illicites, la validité des CG n'en serait pas affectée. Dans un tel cas, la disposition en cause doit être remplacée par une disposition valable qui, d'un point de vue économique, se rapproche le plus possible de la disposition initiale.

§ 9 Droit applicable et for

La relation contractuelle est exclusivement régie par le droit suisse. Le for est Winterthur.

Édition de mai 2025